

Jeux d'argent : les buralistes pris en faute

Plus de trois quarts des bureaux de tabac testés vendent des tickets aux adolescents, au mépris de la loi

Pour un adolescent, acheter dans un bureau de tabac un ticket réservé aux adultes est un jeu d'enfant. La loi n'est absolument pas respectée. C'est ce qui ressort des campagnes de test effectuées par la Française des jeux, dont les résultats sont dévoilés dans un rapport parlementaire publié jeudi 14 décembre. Des chiffres si alarmants que la direction de l'entreprise publique appelle aujourd'hui l'Etat à intervenir.

La Française des jeux, connue pour le Loto, l'Euromillions, Illiko, etc., réalise régulièrement des opérations de « testing » chez ses détaillants. Quelques centaines de points de vente sont mis à l'épreuve chaque année. Des adolescents de 16 ou 17 ans tentent d'acheter un jeu d'argent, ou de parier sur un résultat sportif, sous la surveillance discrète d'inspecteurs de l'entreprise. Le bilan est éloquent. En 2016, le taux de conformité n'atteignait guère plus de 22 %, souligne le rapport des députés Olga Givernet (LRM) et Régis Juanico (PS). « Autrement dit, 78 % des points de vente ne respectaient pas l'interdiction de vente aux mineurs. »

Les actions prises au printemps ont, semble-t-il, permis d'améliorer la situation, puisque « le taux de conformité atteint désormais 37 % », précisent les députés. Le score reste néanmoins problématique. En effet, près de deux détaillants sur trois ferment toujours les yeux. Face à un adolescent, ils font comme s'ils avaient affaire à un jeune adulte, et ne demandent pas de carte d'identité pour vérifier.

Interrogée, la Française des jeux minimise ces données. « Nos tests sont destinés à créer un échange avec le détaillant, à vocation pédagogique et de sensibilisation, affirme la direction. Les chiffres ne reflètent pas la réalité du refus de vente aux mineurs. » Philippe Coy, le tout nouveau président de la Confédération des buralistes, relativise lui aussi les résultats. « Les

chiffres sont trop élevés, et on doit s'améliorer, c'est clair, admet ce buraliste de Lescar (Pyrénées-Atlantiques). Mais demander à des jeunes de 16 ou 17 ans d'aller acheter des jeux, c'est comme mettre un radar en bas d'une descente : c'est facile de choper tout le monde ! »

Prohibition connue

Les inspections classiques menées par les équipes de la Française des jeux à visage découvert sur l'ensemble des questions de « jeu responsable » donnent d'ailleurs de bien meilleurs résultats. Depuis le début de l'année, 90 % de ces contrôles inopinés se terminent de façon positive pour les buralistes, qui affichent les réglementations pré-

vue, rendent bien les tickets aux consommateurs, etc.

Le problème se concentre sur la question des mineurs. En principe, les jeux d'argent leur sont interdits depuis un décret de 2007. En pratique, cet interdit n'est guère respecté. En 2014, près de 33 % des jeunes de 15 à 17 ans interrogés par l'Observatoire des jeux déclaraient avoir joué à un jeu d'argent ou de hasard au cours de l'année. « L'interdiction semble, dans les faits, assez peu effective », concluait l'Observatoire. « L'interdiction du jeu aux mineurs n'est pas assurée », a confirmé la Cour des comptes en 2016.

La prohibition édictée en 2010 est certes connue par plus de 80 % des Français, selon un sondage

effectué par OpinionWay en juin 2017. Mieux : 90 % des personnes interrogées affirment qu'il s'agit d'une bonne mesure. Mais de là à la respecter...

Globalement, les Français ne semblent en effet guère avoir pris conscience des dangers, des problèmes d'addiction qui justifient la loi. Plus de deux sur trois pensent qu'un mineur accompagné d'un adulte peut acheter un jeu d'argent. Bref, dans l'esprit général, le jeu des mineurs est sans doute interdit, mais il prête peu à conséquence, et reste tolérable.

Quant aux détaillants, ils n'ont pas très envie d'embêter leurs jeunes clients ni d'affronter leurs parents en bloquant la vente. « Cela peut être parfois compliqué, souli-

gné M. Coy. En novembre, un cafetier des Ardennes qui avait refusé de valider le ticket de PMU d'un enfant a été tabassé par son père... »

Situation « insatisfaisante »

Consciente du problème, Stéphane Pallez, la présidente de la Française des jeux, s'est décidée à lancer un plan spécifique, en mars 2017. Au programme, notamment, de nouvelles affiches « - 18 ans ? Zéro jeu d'argent » apposées dans les points de vente, la formation de 30 000 détaillants en trois ans, et surtout une arme financière.

Depuis le printemps, tout distributeur pris en faute pour avoir vendu des jeux à des mineurs perd tout le bonus « jeu responsa-

Les détaillants n'ont pas très envie d'embêter leurs jeunes clients ni d'affronter leurs parents en bloquant la vente

ble » qu'il avait pu toucher dans l'année, ce qui ampute d'environ 4 % la rémunération reçue de la Française des jeux.

Malgré ces actions, la situation est « insatisfaisante », reconnaît la Française des jeux. Sa présidente lance donc un appel à l'Etat, qui pourrait agir à deux niveaux. D'une part, en lançant une « grande campagne de communication » sur le sujet. « Il y en a contre la drogue, l'alcool, le tabac, pourquoi pas contre le jeu des mineurs ? », lancent les buralistes. D'autre part, en « aidant les opérateurs et les détaillants dans leurs efforts, ce qui peut passer par un renforcement de la loi », plaide M^{me} Pallez.

Elle souhaiterait que, comme pour l'alcool et le tabac, les détaillants aient l'obligation d'exiger une pièce d'identité en cas de doute sur l'âge du client. En s'appuyant sur une loi plus stricte, les buralistes pourraient se montrer plus fermes. C'est également la solution que préconisent les députés. En mars, une précédente mission parlementaire avait suggéré que tous les joueurs présentent un document d'identité à un scanner avant de jouer au PMU, au Loto, etc.

Devant l'hostilité affichée à la fois par les buralistes et les joueurs, les députés admettent que cette proposition « était peut-être trop audacieuse ». Au gouvernement de dire désormais si le nouveau projet est plus acceptable à ses yeux. ■

DENIS COSNARD



Le revenu moyen des agriculteurs a plongé de 29 % en 2016

Derrière le chiffre de 18 300 euros annuel, avancé par le ministère de l'agriculture, se cachent d'importantes disparités

L'année 2016 aura été encore plus noire que prévu pour les agriculteurs français. Les données publiées par la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN), jeudi 14 décembre, le prouvent. Selon le ministère de l'agriculture, le revenu moyen d'un agriculteur a chuté de 29 % pour s'établir à 18 300 euros par an.

En juillet, l'Insee évoquait un recul du revenu agricole moyen de 21,9 %. Sachant que cet exercice prévisionnel est toujours délicat. D'abord, parce qu'il ne concerne que les exploitations dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 25 000 euros. Ce qui exclut d'emblée un quart des fermes françaises. Ensuite, parce que l'Insee définit un résultat de la branche

agricole par actif non salarié. Et réfute le raccourci faisant de ce chiffre le revenu de l'agriculteur, estimant que l'exploitant peut avoir d'autres revenus non agricoles ou bénéficier des ressources de son ou sa conjointe.

Enfin, la moyenne ne donne pas l'image de la très grande diversité de la « ferme France ». Cette disparité se retrouve, en partie, dans les données du ministère par type de production. En 2016, les grands gagnants sont les éleveurs porçins, avec un revenu moyen estimé à 51 900 euros. Un fort rebond après plusieurs années de crise. Ils coiffent sur le poteau les viticulteurs, habitués au haut du tableau, qui subissent une dégrèvement de 9,3 % à 44 700 euros. Le maraîchage (39 500 euros) et les fruits

(33 300 euros) tirent leur épingle du jeu.

Un rebond attendu en 2017

À l'inverse, le plongeon est historique pour les céréaliers, dont les revenus moyens tombent dans le rouge (- 5 298 euros), affectés par les mauvaises récoltes et les cours mondiaux sous pression. La chute est forte aussi, plus de 50 %, pour les producteurs d'autres grandes cultures (betteraves, pommes de terre) à 19 300 euros. Ils se retrouvent au niveau des éleveurs bovins qui font grise mine depuis plusieurs années. Les éleveurs laitiers ont, eux, vu leur revenu se réduire une nouvelle fois de près de 20 % à 14 500 euros.

Après un tel exercice, un rebond est attendu en 2017. Selon les pre-

mières estimations de l'Insee, le revenu agricole moyen pourrait progresser de 22,2 %. Toutefois, même si cette tendance était confirmée, elle ne suffirait pas à compenser le plongeon de 2016.

Plusieurs facteurs sous-tendent cette amélioration. Le prix du lait, tout d'abord, s'est quelque peu apprécié, avec une hausse moyenne sur les neuf premiers mois de 2017 de 12 %, permettant aux éleveurs de sortir la tête de l'eau. Une légère revalorisation dont bénéficient aussi les éleveurs bovins. Les céréaliers ont, eux, renoué avec des moissons généreuses et de qualité. La France a engrangé 37 millions de tonnes de blé et 13,9 millions de tonnes de maïs. Un motif de satisfaction, même si le poids des récoltes mondiales

record pèse toujours sur les cours.

D'autres secteurs, ont, au contraire, souffert des aléas météorologiques. La viticulture a été la plus frappée avec une vendange en retrait de 19 % sur un an à 36,8 millions d'hectolitres. Enfin, certains s'inquiètent à nouveau de la glissade des prix, à l'instar des éleveurs porçins, soumis à une inversion de conjoncture depuis l'été. Ou des betteraviers, qui ne bénéficient plus depuis octobre du filet de protection des quotas sucriers européens. Quant aux éleveurs de volaille, ils ont été secoués par l'influenza aviaire.

Globalement, l'Insee estime que la valeur de la production de la « ferme France » devrait atteindre 71,1 milliards d'euros en 2017, une hausse de 2,4 %. « Le sursaut cons-

tat sur le revenu des agriculteurs apparaît bien précaire », soulignent les Chambres d'agriculture, qui s'inquiètent de la « situation de l'agriculture française, dans un contexte où les prix s'inscrivent dans un cycle baissier et où le libre-échange se généralise par la voie des accords commerciaux préférentiels, ouvrant davantage le marché européen aux productions canadiennes (CETA), ukrainiennes, demain celles de Mercosur. » Sans oublier les discussions sur la Politique agricole commune, la PAC, dans un contexte budgétaire européen tendu. D'où les fortes attentes créées par les Etats généraux de l'alimentation, dont les conclusions doivent être livrées jeudi 21 décembre, à Bercy. ■

LAURENCE GIRARD



Fabienne Sintès
le 18/20
18:15 un jour dans le monde
19:20 le téléphone sonne

avec les chroniques de
Christophe Ayad, Sylvie Kauffmann
et **Corine Lesnes** dans
un jour dans le monde
de 18h15 à 19h





Crédit photo : Christophe Abramowitz / RF